



Précarité et vulnérabilité énergétique dans le Lot

*Précarité et vulnérabilité :
qu'es aquò ?*

*Habitats énergivores et
déplacements contraints :
quelles réalités pour les
ménages ?*

*L'accès à l'énergie : un enjeu
pour les plus vulnérables ?*



RÉVEIL du LOT

Réseau de Veille, d'Echange et d'Information sur le **Logement** du LOT

Diffusion du document :

- confidentiel (aux seuls membres du comité technique de l'observatoire)
- restreintes :
- libre

Historique des versions du document :

Version	Date	Personnes	Actions
1.0		Pascal Marcenac (DDT46) Pierre Pioche (Quercy énergies)	Rédaction
		Alban Aubert (Quercy énergies) Christine Glaise (DDT46)	Relecture et suivi du document

Sources :

- « **Précarité et vulnérabilité énergétiques dans l'agglomération grenobloise** » : **OBS'Y, Réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise (mai 2014)** : ce document a servi de document cadre pour la structure et l'approche de la situation lotoise. Certaines parties qui présentent des éléments de contexte nationaux, l'historique de la prise en considération de la vulnérabilité et de la précarité énergétiques ont été reprises.
- **Site INSEE** : données sur :
 - la consommation des ménages ;



PRÉAMBULE

La hausse des coûts de l'énergie est devenue un véritable problème pour une part croissante de la population. Problème lié au prix du logement, qui impose à certains soit de s'éloigner des centres-villes – et donc de générer des trajets énergivores – soit d'habiter des logements de moindre qualité - et donc souvent moins bien isolés. Des situations de précarité énergétique sont ainsi apparues, impactant en premier lieu ceux dont les budgets sont les plus serrés.

Cette précarité, reflet d'une des formes "modernes" de la précarité générale, a des enjeux qui ne se situent pas seulement ici et maintenant. Il s'agit de repérer les situations de vulnérabilité énergétique et les facteurs pouvant faire basculer dans la précarité énergétique de demain : repérer les ménages dont les modes de vie, conditions de logement et niveau de revenus seraient fortement impactés par une hausse significative des coûts de l'énergie.

De la prise en compte à la prise en charge

<p>Années 1970</p>  <p>Création du terme “Fuel poverty” par les associations anglaises.</p>	<p>1988</p> <p>Loi n° 88-1088 sur le RMI. Loi modifiée par la loi du 29 juillet 1992 précisant que “toute personne éprouvant des difficultés du fait d’une situation de précarité a droit à une aide de la collectivité pour accéder ou préserver son accès à une fourniture d’eau et d’énergie”.</p>	<p>1990</p> <p>Loi Besson: mise en œuvre du droit au logement. Instauration des plans départementaux d’action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et du fonds de solidarité pour le logement (FSL).</p>	<p>1991</p>  <p>Définition anglaise de la précarité énergétique : “situation dans laquelle se trouve un foyer lorsqu’il doit dépenser plus de 10 % de ses revenus pour couvrir ses dépenses d’énergie afin de chauffer correctement sa résidence principale”.</p>
<p>1998</p> <p>Loi d’orientation relative à la lutte contre les exclusions. Le maintien de la fourniture d’énergie</p>	<p>2000</p> <p>Loi n° 2000-108 relative à la modernisation et au développement du service public de l’électricité. Deux décrets d’application: celui du 08/04/04 sur le tarif spécial de l’électricité et celui du 10/08/05 sur les impayés d’électricité. Loi SRU: introduction de la notion de logement décent.</p>	<p>2001</p>  <p>La Grande Bretagne instaure “The Fuel Poverty Strategy”. Les gouvernements locaux ont l’obligation de préparer une stratégie pour l’éradication de la pauvreté énergétique.</p>	<p>2010</p> <p>“Loi Grenelle 2”. Première définition française¹. Création du fonds national d’aide à la rénovation thermique des logements privés qui a pour vocation de financer le programme “Habiter Mieux”. Introduction de la précarité énergétique dans le PDALPD. Création du réseau des acteurs de la pauvreté et de la précarité énergétique dans le logement (RAPPEL).</p>
<p>2011</p> <p>Création de l’observatoire national de la précarité énergétique (ONPE).</p>	<p>2013</p> <p>Loi Brottes: généralisation de la trêve hivernale; extension du champ des bénéficiaires des tarifs sociaux à l’ensemble des ménages en situation de précarité; extension du tarif de première nécessité (TPN) à tous les fournisseurs alternatifs d’énergie. Renforcement du programme “Habiter Mieux</p>	<p>2015</p> <p>Loi de la transition énergétique pour la croissance verte : réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction de la consommation d’énergie finale, réduction de la consommation d’énergie de sources fossiles, augmenter la part des EnR, diminuer la part du nucléaire dans le mix électrique, ...</p>	<p>2018</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolidation du décret décence : introduction au 01/01/18 de la notion d’infiltration d’air parasites par les ouvrants et parois opaques (étanchéité à l’air suffisante) et au 01/07/18 de la notion d’évacuation de l’humidité adaptée aux besoins d’une occupation normale. - Création du chèque énergie : remplacement des tarifs sociaux par un chèque énergie utilisable pour régler les factures d’énergie, quelle que soit la source d’énergie principale de chauffage, mais également les travaux de rénovation énergétique.

¹ Article 1-1, loi n° 2010-788 du 12/07/2010 : « Est en situation de précarité énergétique... une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d’énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l’inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d’habitat. »

Table des matières

Sources :	3
Préambule	3
De la précarité à la vulnérabilité énergétique globale	6
Un cadre légal en construction	6
Une définition légale centrée sur le logement	
La vulnérabilité énergétique globale : une analyse élargie du problème	
La difficile mesure de la vulnérabilité énergétique	7
Des indicateurs qui s'affinent, reflets de situations hétérogènes	
Une précarité énergétique aux conséquences multiples	8
Le contexte lotois	10
L'habitat énergivore : qu'est ce qui pose question ?	12
Les déplacements : facteur de vulnérabilité sur l'ensemble du département	14
Les vulnérables des déplacements : potentiellement 43 % des ménages lotois	
Grand navetteur : un statut qui coûte cher ...	
L'accès à l'énergie : défi pour les précaires, enjeu pour les vulnérables	16
L'inconfort thermique : Une situation indépendante de la sensibilité du répondant ...	17
Focus sur les opérations effectuées dans le Lot	17
Bénéficiaires et aides locales (données SLIME 2016/2017)	
Focus « Habiter mieux » 2017	18
Conclusion	21
Annexes	22



DE LA PRÉCARITÉ À LA VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE GLOBALE

Un cadre légal en construction

Inspiré du travail mené par les britanniques depuis 20 ans, le concept de précarité énergétique a émergé lentement dans l'agenda politique français. Problématique transversale portée initialement par les associations sous le prisme de la pauvreté ou de l'habitat, elle s'élargit aujourd'hui aux déplacements et à l'environnement du ménage.

Une définition légale centrée sur le logement

En France, la précarité énergétique est reconnue comme un problème social à part entière depuis 2010 avec la loi Grenelle II: "Est en précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat".

Cette définition offre un cadre légal global mais comporte des limites d'après l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) : non prise en considération des usages ou des pratiques domestiques, des dynamiques des ménages ou encore des déplacements.

Or, si le coût de l'habitat dépend du coût de l'énergie de par ses caractéristiques (âge du bâti, mode de chauffage, taille, équipements, eau chaude...), il en dépend également au regard

de sa localisation. Les déplacements et plus particulièrement ceux contraints comme les trajets domicile-travail pèsent sur le budget des ménages. Réalité renforcée par l'augmentation du prix des énergies fossiles et la périurbanisation.

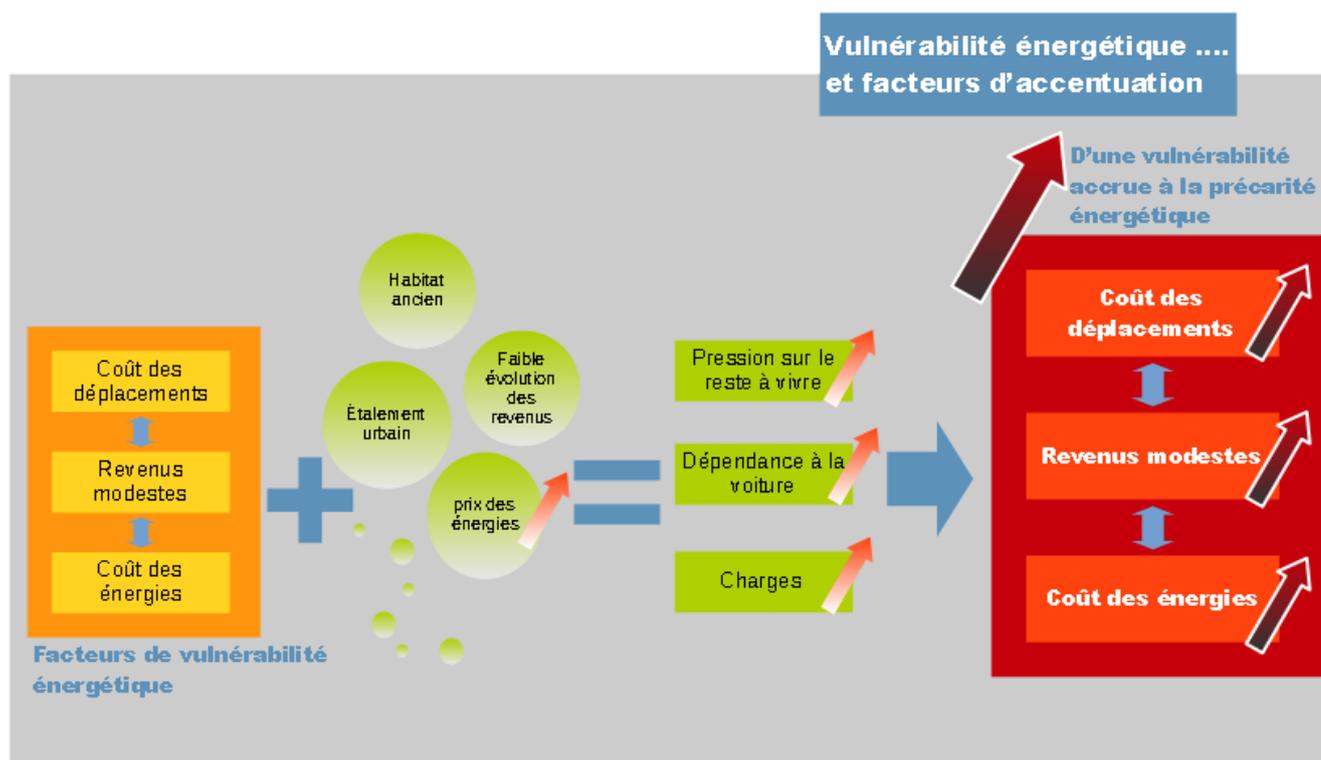
La vulnérabilité énergétique globale : une analyse élargie du problème

La vulnérabilité énergétique globale adopte une posture plus prospective. Il s'agit de prendre en considération les évolutions possibles du coût des énergies et les points de fragilité pouvant faire basculer un ménage : perte d'emploi, problème de santé, rupture familiale... autant d'éléments pouvant amener à une dégradation de la situation économique des ménages, toutes classes sociales confondues. En effet, outre les ménages les plus précaires, ceux qui cumulent des revenus moyens, un logement énergivore, une forte dépendance à l'automobile et un éloignement domicile-travail peuvent être "vulnérables".

La notion de "fuel poverty", traduite en France par "précarité énergétique", est née au Royaume-Uni dans les années 1970 suite à une surmortalité hivernale. Les travaux de recherche de Broadman (1991) définissent ainsi le **Taux d'Effort Énergétique (TEE)**, repris par de nombreux pays : "situation dans laquelle se trouve un foyer lorsqu'il doit dépenser plus de 10 % de ses revenus pour couvrir ses dépenses d'énergie afin de chauffer correctement sa résidence principale".

En 2012, le gouvernement britannique commande un rapport à J. Hills pour interroger la définition de la précarité énergétique, ses causes, ses conséquences et les politiques de lutte existantes. Il démontre que la précarité énergétique, pour un ménage, est le résultat de la conjonction de coûts d'énergie très élevés et d'un revenu faible. Il remet en cause le TEE, reflétant mal les tendances d'évolution et englobant des ménages qui ne sont pas pauvres. Il propose une approche méthodologique qui s'appuie sur le "reste-à-

vivre”. Son nouvel indicateur est construit à partir d’un indicateur de faible revenu (fixé à 60 % du revenu médian) et d’un indicateur de coûts élevés (fixé selon la facture médiane), tous deux ajustés en fonction de la taille et la composition du ménage



La difficile mesure de la vulnérabilité énergétique

La lutte contre la vulnérabilité énergétique suppose une bonne connaissance du phénomène et donc des indicateurs permettant d’identifier et de localiser les ménages concernés. C’est la condition pour ajuster les dispositifs actuels et développer des mesures préventives.

Des indicateurs qui s’affinent, reflets de situations hétérogènes

S’inspirant des travaux menés par les britanniques, plusieurs pays européens, dont la France, se sont servis du TEE pour mesurer le nombre de ménages concernés. En France, avec cet indicateur, 3,8 millions de ménages seraient en situation de précarité énergétique (14,4 % de la population).

Mais cet indicateur présente des limites fortes : exclusion des ménages qui se restreignent ; prise en considération de ménages aisés ; non prise en compte de la vulnérabilité liée aux transports et des spécificités de chaque territoire (variations climatiques, niveaux de pauvreté...). Aussi des indicateurs complémentaires se développent-ils.

L’observatoire National de la Précarité énergétique (ONPE) en a retenu 3 de plus qui appréhendent deux approches :

- **une approche déclarative :**
 - le froid ressenti (FR), indicateur subjectif basé sur le ressenti des ménages ;
 - la restriction : elle est basée sur les déclarations des ménages concernant leurs postes budgétaires de restriction en matière de chauffage et de carburant ;
- **une approche budgétaire :**

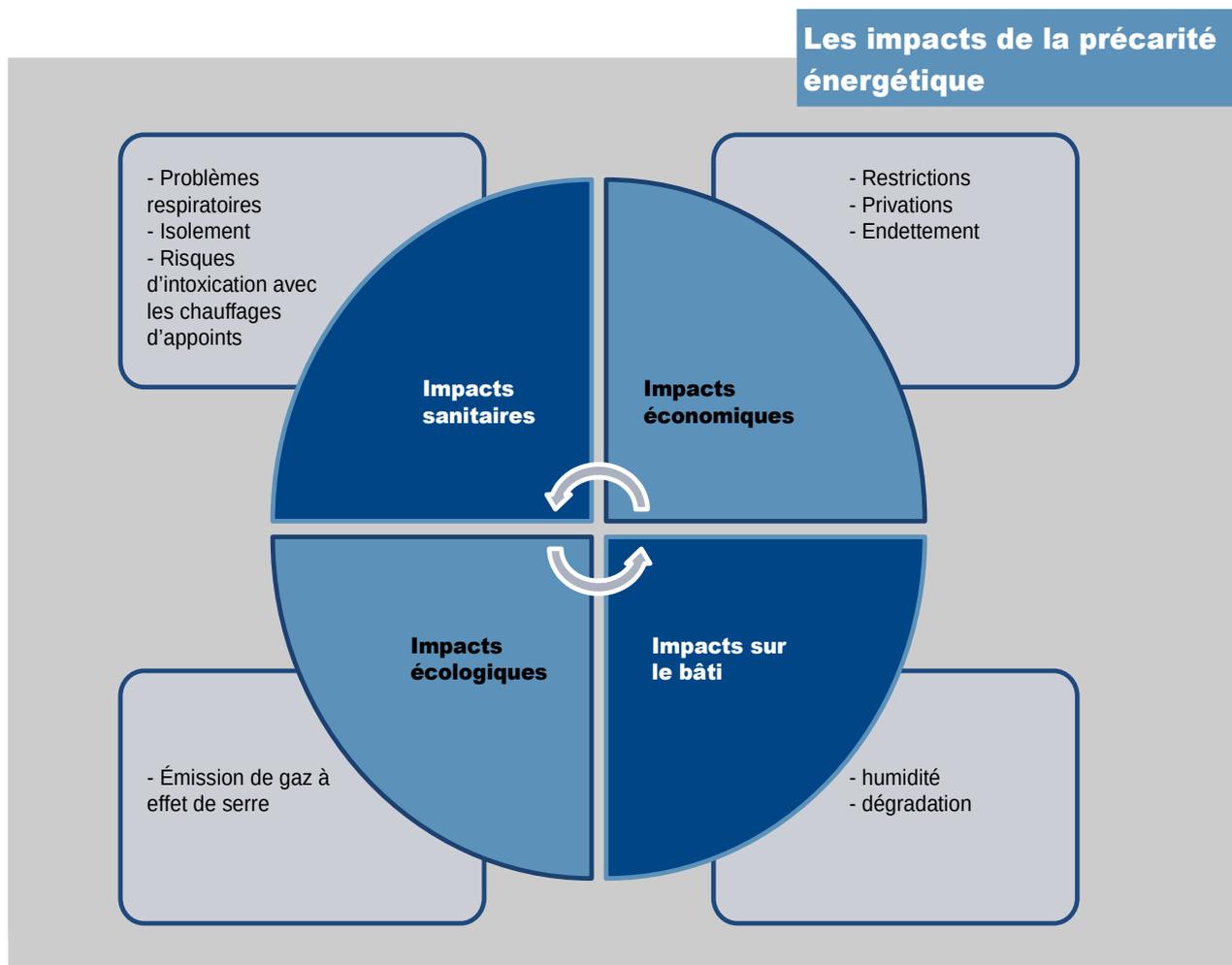
- le taux d’effort énergétique (TEE) : vulnérabilité énergétique si les dépenses énergétiques dépassent 10 % des revenus du ménage ;
- Bas revenus Dépenses Élevées (BRDE) ;
 - rapporté à la surface (BRDE_m²) ;
 - rapporté aux unités de consommation, ou BRDE_uc (vulnérabilité si les dépenses énergétiques dépassent la médiane des dépenses d’énergie ET que le reste à vivre par unité de consommation est inférieur à 60 % de la médiane).

La mesure de la vulnérabilité énergétique liée aux déplacements, moins développée, est l’objet de diverses expérimentations. À partir de plusieurs études de cas, le CERTU (centre d’études sur les réseaux, les transports, l’urbanisme) a fixé à 18 % le “taux d’effort budgétaire transport” au-delà duquel un ménage est considéré comme vulnérable.

Chaque indicateur met l’accent sur des profils-types de ménages différents avec des enjeux d’action publique spécifiques: **alors que la part du budget consacrée aux déplacements diminue avec l’âge, elle augmente pour le chauffage** (baisse des revenus pour une durée de présence dans le logement plus importante).

Une précarité énergétique aux conséquences multiples

Bien que peu développées en France, plusieurs études ont démontré les conséquences de la précarité énergétique.



L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande de s'intéresser au lien entre **précarité énergétique, morbidité et mortalité**. Cet aspect sanitaire, largement pris en considération dans les études britanniques (ayant déterminé notamment qu'1 € investi dans la rénovation thermique permet d'économiser 0,42 € sur les dépenses de santé) se développe en France. Entre 2011 et 2013 la Fondation Abbé Pierre, avec l'appui du CREA-ORS de Languedoc-Roussillon, a établi un lien direct entre précarité énergétique et santé. L'inconfort, le froid et l'humidité dans le logement peuvent créer des problèmes d'ordre respiratoire (bronchite, asthme...), des allergies ou encore accroître des pathologies hivernales (grippes). L'utilisation de chauffages d'appoint (ex: poêle à pétrole) peut engendrer des intoxications. Facteurs aggravants, l'anxiété et la dépression sont significativement plus présentes chez les personnes exposées, augmentant l'isolement social des ménages.

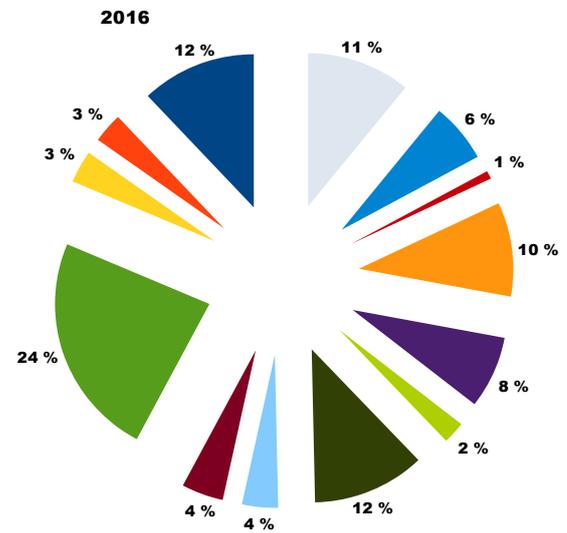
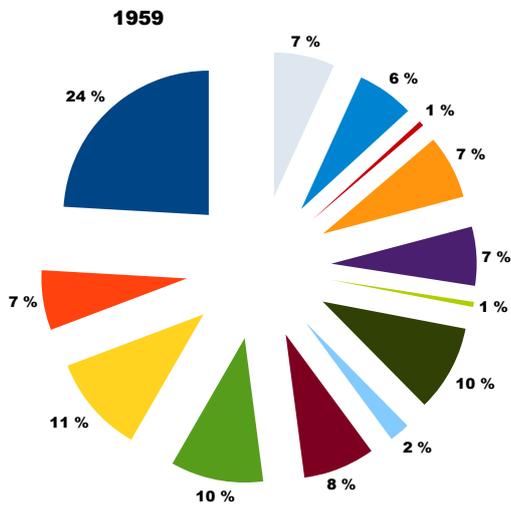
Par ailleurs, un ménage en situation de précarité énergétique voit sa situation financière se dégrader et doit

modifier sa répartition budgétaire (cf. graphique : Consommation effective des ménages par fonction aux prix courants ci dessous): il est conduit soit à des difficultés de paiement pouvant aller jusqu'à l'**endettement ou le surendettement**, soit à des privations ou des restrictions. D'une façon générale, les ménages vivant au sein de logements énergétiquement précaires s'imposent davantage de restrictions pour boucler les fins de mois que l'ensemble de la population.

La précarité énergétique a également un **impact sur le bâti**: un logement mal isolé, peu chauffé et peu ventilé se dégrade rapidement et un logement humide est plus difficile à chauffer.

Enfin, la mauvaise performance énergétique des logements et la multiplication des déplacements engendrent une hausse de la consommation d'énergie contribuant aux **émissions de gaz à effet de serre**, néfastes pour l'environnement.

Données France : Consommation effective des ménages par fonction aux prix courants entre 1959 et 2016



- Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles
- Produits alimentaires et boissons non alcoolisées
- Boissons alcoolisées et tabac
- Articles d'habillement et chaussures
- Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation
- Santé
- Transports
- Loisirs, culture et communications
- Éducation
- Hôtels, cafés et restaurants
- Biens et services divers

Les dépenses de consommation finale des ménages comprennent les dépenses effectivement réalisées par les ménages résidents pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Les produits correspondants ne sont pas stockés, mais considérés comme consommés au moment de leur achat, même s'ils sont durables (voitures, électroménagers, meubles, etc.).

- Transports = achat, entretien carburant, réparations des véhicules (hors camping-cars, caravanes, remorques, avions et bateaux), déplacements en train ou en avion
- Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles = loyer effectifs, loyers fictifs (loyers qui serait imputés aux propriétaires occupants leur résidence principale), entretien et réparation des logements, alimentation en eau et services divers liés au logement, électricité, gaz et autres combustibles
- produits alimentaires et boissons non alcoolisées = produits alimentaires et boissons non alcoolisées achetés pour être consommés à domicile

EN BREF

Dans le budget des ménages, entre 1959 et 2016 :



Pour le logement
X 2,4



Pour le transport
X 1,2



Pour l'alimentation
/ 2



Coût de l'énergie



+ État du logement



+ Déplacements accrus

= Précarité énergétique

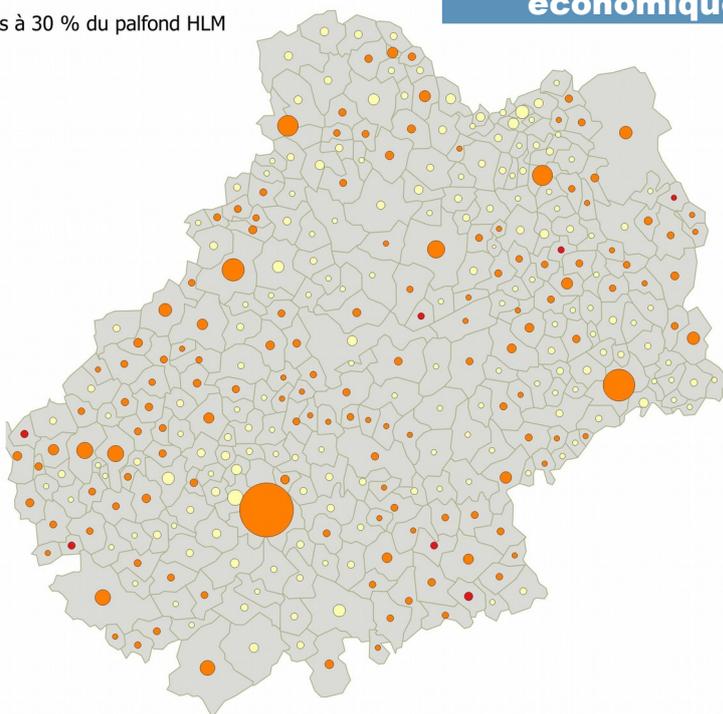
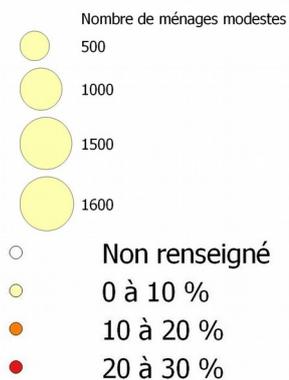


LE CONTEXTE LOTOIS



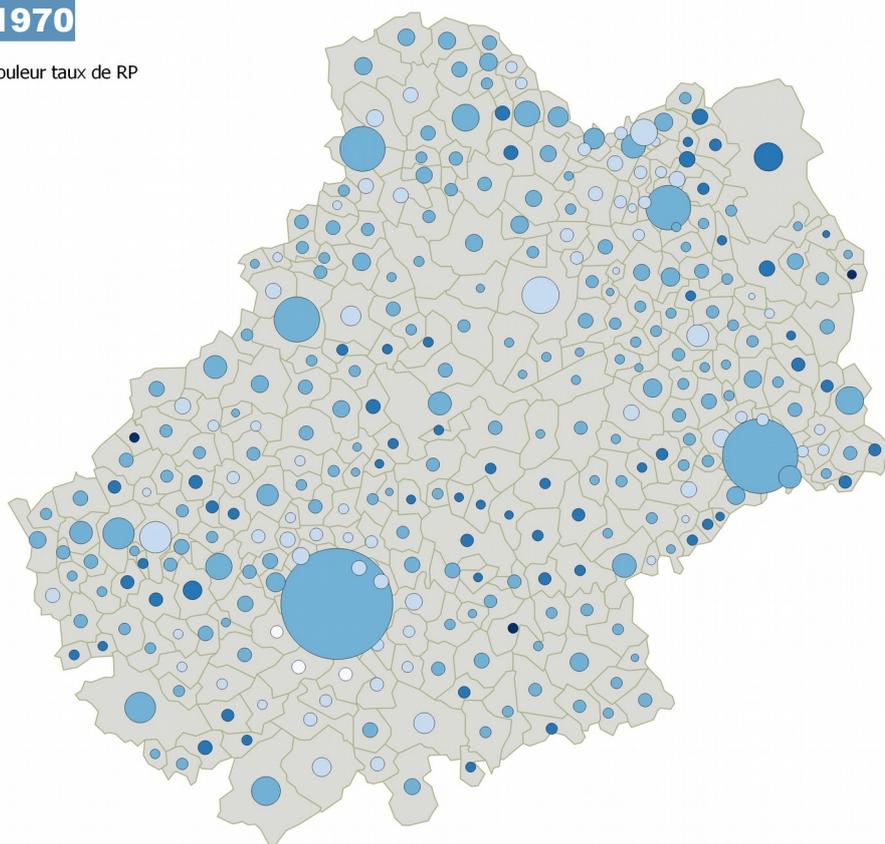
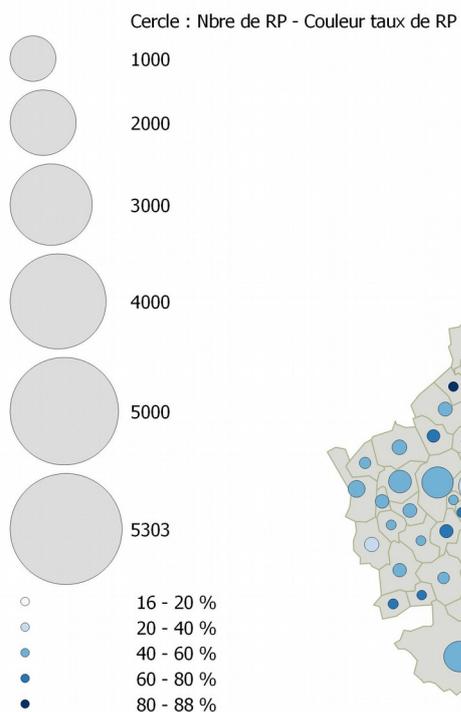
La précarité économique lotoise

Ménages aux revenus inférieurs à 30 % du plafond HLM

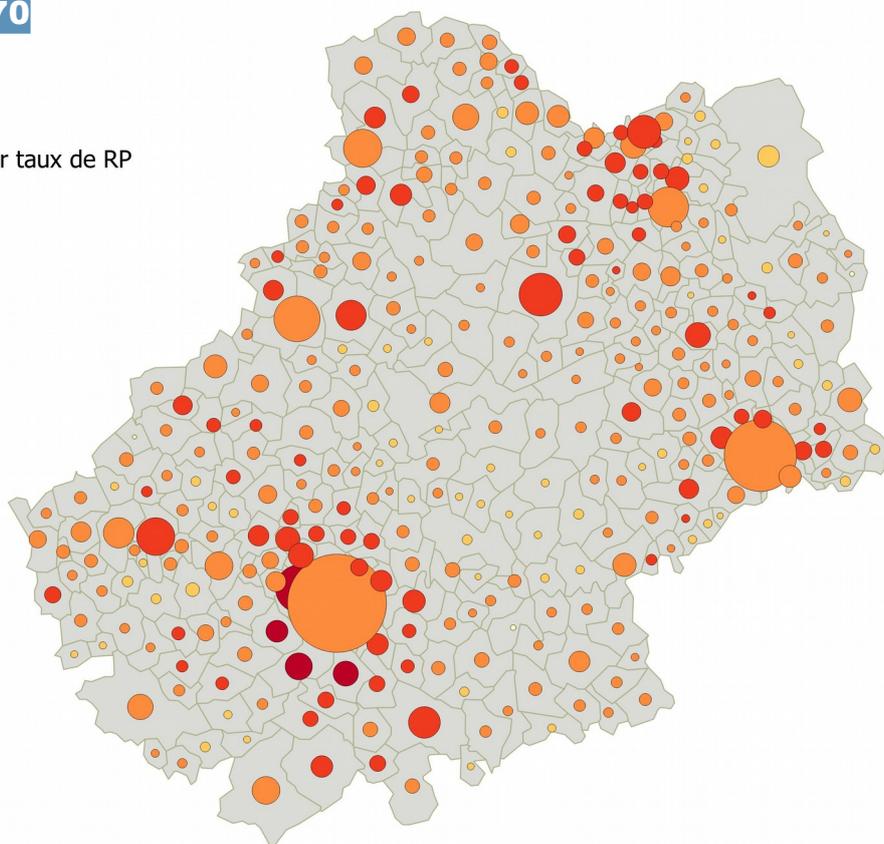
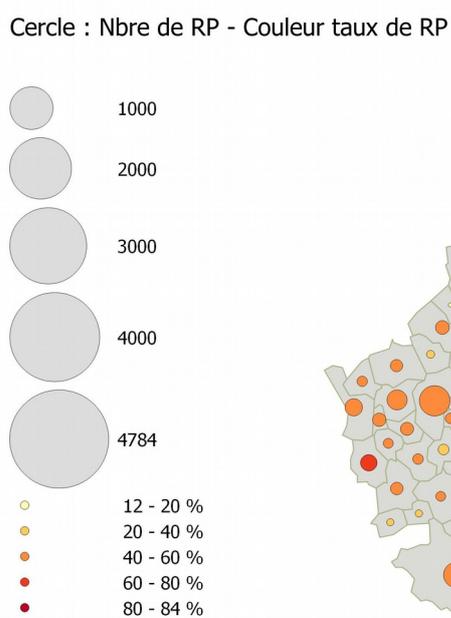


Les pôles urbains concentrent une part importante de la population en difficulté financière. C'est là aussi que se situe la majorité des logements sociaux (ainsi que le parc social de fait dans le privé). Cahors et Figeac accueillent près d'un quart des ménages modestes du département (plus de 2000 ménages concernés sur les 9000).

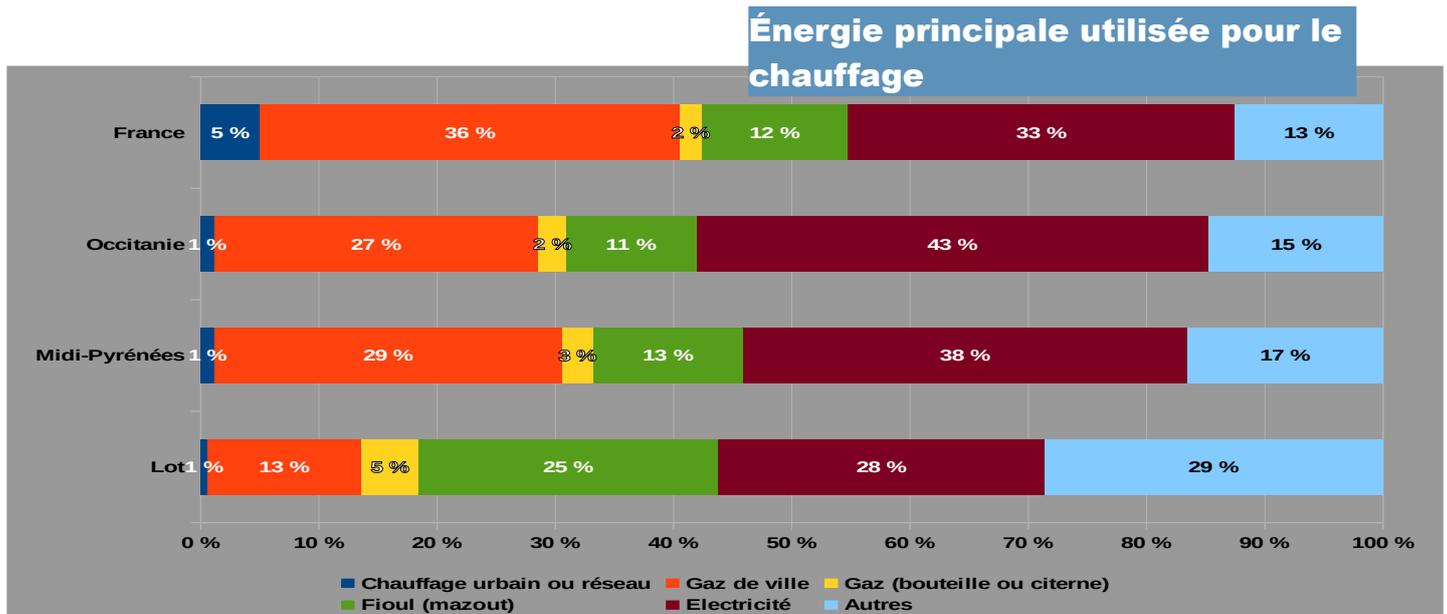
Résidences principales construites avant 1970



Résidences principales construites après 1970



L'habitat énergivore : qu'est ce qui pose question ?



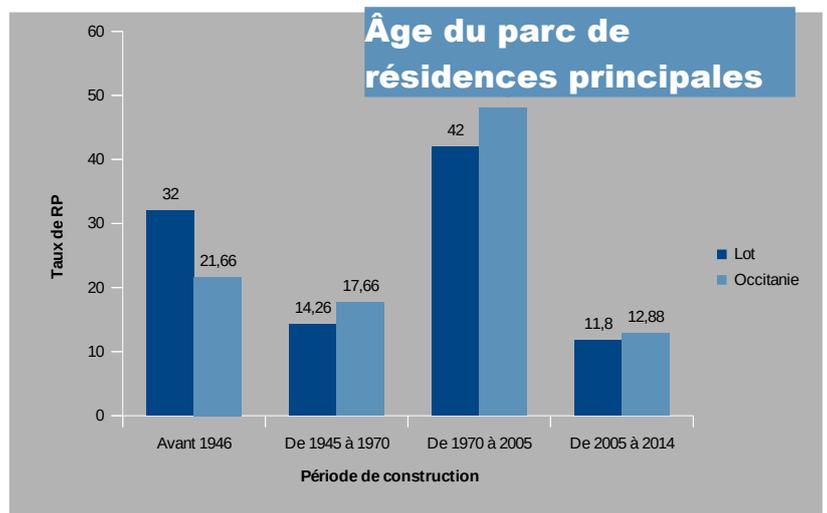
Données INSEE au 01/01/2014

Résidences principales construites :	Effectifs	Taux
Avant 1970	37 702	46 %
Après 1970	43 824	54 %
Totaux	81 526	100 %

L'évolution croissante de la part du budget consacrée au logement interroge le triptyque "loyer, prêt, charges".

Si une description fine des niveaux de consommation réels est, à ce jour, trop complexe à réaliser, il est possible de caractériser la précarité énergétique des logements du département au travers de quatre critères :

- le type d'habitat (une maison consomme plus qu'un appartement) ;
- la taille des logements (plus la taille est importante, plus les dépenses d'énergies sont élevées) ;
- la période de construction (les logements construits avant 1975, non soumis aux réglementations thermiques, sont les plus énergivores) ;
- le type d'énergie principale utilisée (les combustibles dépendant des prix du pétrole tels que le fioul et le GPL connaissent un plus fort taux d'inflation). Par ailleurs, le chauffage électrique par convecteur est très coûteux et son prix devrait augmenter rapidement dans les prochaines années. Le gaz naturel devrait subir une augmentation de l'ordre de 7 % par an jusqu'en 2020.



En 2014², la forte représentation des maisons individuelles (plus de 80% sur un parc de logement de 81 527 résidences principales, contre 63 % en Occitanie et 53 % en France) et le faible recours aux énergies de réseau marquent clairement la ruralité du département ou tout du moins l'éclatement de l'urbanisation. Plus de la moitié de ces maisons³ font plus de 100 m² (quasiment toutes les autres font entre 40 et 100 m²). In fine, 12 % du parc des résidences principales est représenté par des maisons de plus de 100m² construites avant 1945 (7 % en Occitanie et 6,7 % pour la France).

Soit pratiquement 10 000 résidences principales qui présentent un fort potentiel d'habitat énergivore.

En croisant à l'extrême ces indicateurs, on trouve 4 211 maisons qui ont été construites avant 1945 dont la surface fait plus de 100 m² avec le fioul ou le gaz (citerne ou bouteille)

² Source INSEE

³ idem en Occitanie et en France

comme énergie principale soit 5,1% du parc de RP contre 2,17 % en Occitanie et 1,85 % pour la France. Des données qui laissent entendre une prégnance non négligeable de l'habitat énergivore sur le département.

Le Lot se distingue des moyennes régionales et nationales par sa forte proportion de résidences principales chauffées au fioul et au propane. C'est un facteur prépondérant dans une vision globale et prospective sur la vulnérabilité des ménages dans le temps. En effet ces énergies fossiles connaissent des variations brusques en fonction du contexte géopolitique, avec une tendance haussière, à contrario du bois qui, sous ses différentes formes (plaquettes, bûches, granulés, ...) est moins dépendant des fluctuations de marchés et des conflits

géopolitiques (cf annexe sur l'observation du coût des énergies dans le Lot). Alors que l'on parle d'adaptation au changement climatique et de vulnérabilité, cette donnée est primordiale et lourde de conséquences sociales, au même titre que la question d'étalement urbain avec la mobilité. Elle doit être prise en considération dans les différentes planifications en œuvre au niveau des intercommunalités. Il en va de la résilience du territoire, c'est-à-dire de sa capacité à absorber les variations drastiques des coûts de l'énergie. En incitant à la relocalisation de la production d'énergie et à leur maîtrise on diminue le risque de recourir pour les prochaines années à des actions curatives qui viendraient grever les fonds disponibles pour d'autres services aux publics.

Superficie logement / Combustible principal (France mé...)	Energie	Nb de résidences principales			Type logement / Epoque achèvement const			Type logement / Epoque achèvement const		
		01. Avant 1946	02. De 1946 à 1990	03. En 1991 ou après (partiel)	01. Avant 1946	02. De 1946 à 1990	03. En 1991 ou après (partiel)	01. Avant 1946	02. De 1946 à 1990	03. En 1991 ou après (partiel)
3. 100 m² ou plus	6. Autre	3 779	3 374	4 548	23	9	12	4		4
	5. Gaz en bouteilles ou en citerne	572	425	501	13	14	4	1		2
	4. Electricité	1 182	2 411	3 881	100	78	37	3	2	2
	3. Fioul (mazout)	3 639	4 156	2 380	44	30	15	1	6	
	2. Gaz de ville ou de réseau	591	1 158	511	176	85	52			
	1. Chauffage urbain	45	38	14	2	5	1			
2. De 40 à moins de 100 m²	6. Autre	4 802	3 872	2 561	106	176	84	10	8	13
	5. Gaz en bouteilles ou en citerne	538	570	576	121	180	120	3	2	6
	4. Electricité	1 922	3 469	3 037	1 341	1 359	1 430	4	15	15
	3. Fioul (mazout)	3 247	4 184	891	260	487	59	8	12	1
	2. Gaz de ville ou de réseau	624	1 710	733	1 112	2 215	711	10	2	5
	1. Chauffage urbain	33	70	27	22	118	56		2	
1. Moins de 40 m²	6. Autre	255	66	75	15	18	21	30	19	86
	5. Gaz en bouteilles ou en citerne	20	16	6	17	9	29	3	4	76
	4. Electricité	170	122	99	818	545	514	27	78	87
	3. Fioul (mazout)	57	38	16	47	74	12	18	181	2
	2. Gaz de ville ou de réseau	31	11	4	200	345	106	28	174	15
	1. Chauffage urbain	2			3	50	7		7	1
		01. Avant 1946	02. De 1946 à 1990	03. En 1991 ou après (partiel)	01. Avant 1946	02. De 1946 à 1990	03. En 1991 ou après (partiel)	01. Avant 1946	02. De 1946 à 1990	03. En 1991 ou après (partiel)
		1. Maisons			2. Appartements			3. Autres (Logement-foyer, chambre d'hôtel, habitation de fortune, pièce indépendante)		

Nb total de résidences principales

■ [0 ; 1 000 [■ [1 000 ; 2 000 [■ [2 000 ; 3 000 [■ [3 000 ; 4 000 [■ [4 000 ; 5 000 [■ Aucune valeur

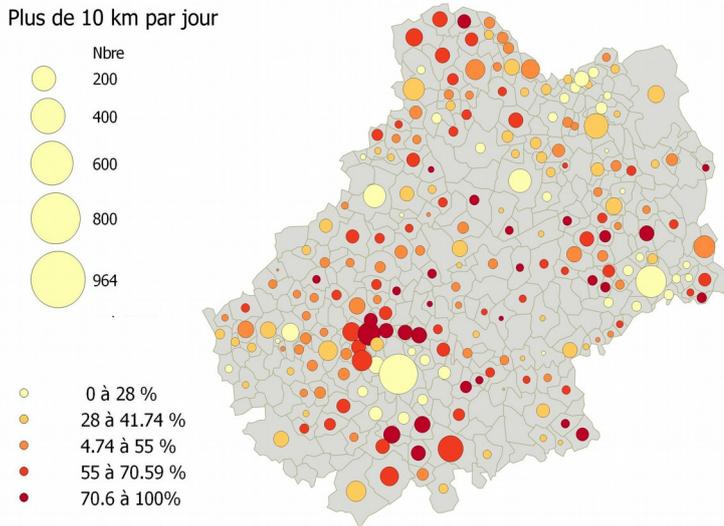
Éléments de lecture du tableau :

- « 3 247 maisons qui ont été construites avant 1945 dont la surface fait entre 40 et 100 m² ont le fioul comme énergie principale »
- Autres : bois, aérothermie, géothermie, ...

Les déplacements : facteur de vulnérabilité sur l'ensemble du département

Le Lot se caractérise par des prix de foncier faible dans le rural et une taxation « élevée » dans les centres urbains qui incitent une partie des ménages à quitter le cœur urbain pour une périphérie de plus en plus lointaine. Cela représente un double impact pour les ménages. Aux dépenses de chauffage du logement s'ajoutent des dépenses liées aux déplacements, fortement dépendants de la voiture individuelle.

Les vulnérables des déplacements⁴ : potentiellement 43 % des ménages lotois



Chaque jour, 82 % des actifs travaillant (soit presque 54 000 personnes sur 65 658) utilisent leur voiture pour se rendre au travail pour une distance moyenne de 21 km. Parmi eux, près de 45 % (43 % soit environ 23 245 personnes) vont travailler à plus de 10 km de leur domicile.

Même si leur nombre est important dans les agglomérations lotoises, leur représentation dans la population active est bien plus prégnante dans et au-delà des secondes

couronnes périurbaines. Ce qui rajoute de la vulnérabilité énergétique liée aux déplacements à ceux déjà touchés par un habitat énergivore, soit un nouveau pas vers la précarité.

Si l'on s'attarde sur les catégories socio-professionnelles avec les plus faibles revenus (ouvriers, employés et agriculteurs exploitants) qui parcourent plus de 10 km par jour, ce serait plus de 20 % des actifs sur lesquels on peut s'interroger sur leur vulnérabilité liée aux déplacements. Les données disponibles ne permettant pas de rentrer plus dans le détail des revenus des ménages, de l'utilisation de ces derniers en fonction de leur localisation au lieu de travail, l'analyse doit s'arrêter ici.

Grand navetteur : un statut qui coûte cher ...

Définie comme une **personne effectuant plus de 50 km par jour** entre domicile et lieu de travail (allée-retour), le **grand navetteur** représente pratiquement 6 % des actifs lotois, soit 3 854 personnes.

La proportion de grands navetteurs dans les actifs semble toucher à peu près toutes les communes de la même façon : entre 3 et 20 %, que l'on se trouve dans l'urbain ou le périurbain. Les plus forts taux se rencontrent sur les communes les plus éloignées des villes et bourgs principaux mais touche une population moindre.

Catég socio-prof (libellé long)	Distance routière en 5 classes				
	< 1 km	1 à < 5 km	5 à < 10 km	10 à < 50 km	50 km ou +
Professions intermédiaires	4 898	689	2 564	5 758	1 191
Ouvriers	4 407	890	2 454	5 614	708
Employés	7 955	916	2 976	5 744	696
Cadres et professions intellectuelles supérieur...	2 917	252	965	2 118	998
Artisans, commerçants, chefs entreprise	4 664	328	799	1 012	211
Agriculteurs exploitants	3 399	86	112	200	49

Nombre total d'individus

- [-1 000 ; 1 000 [
- [1 000 ; 3 000 [
- [3 000 ; 5 000 [
- [5 000 ; 7 000 [
- [7 000 ; 9 000 [

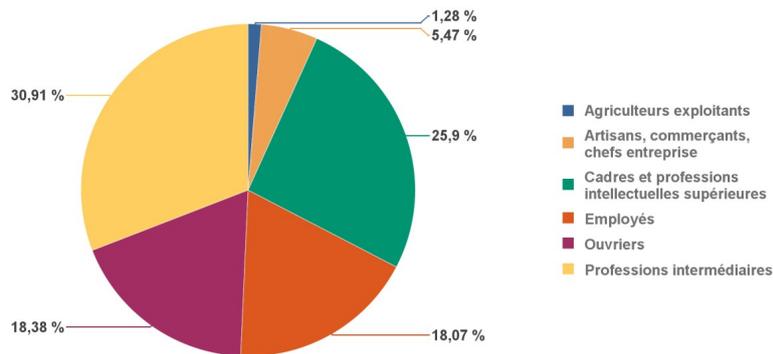
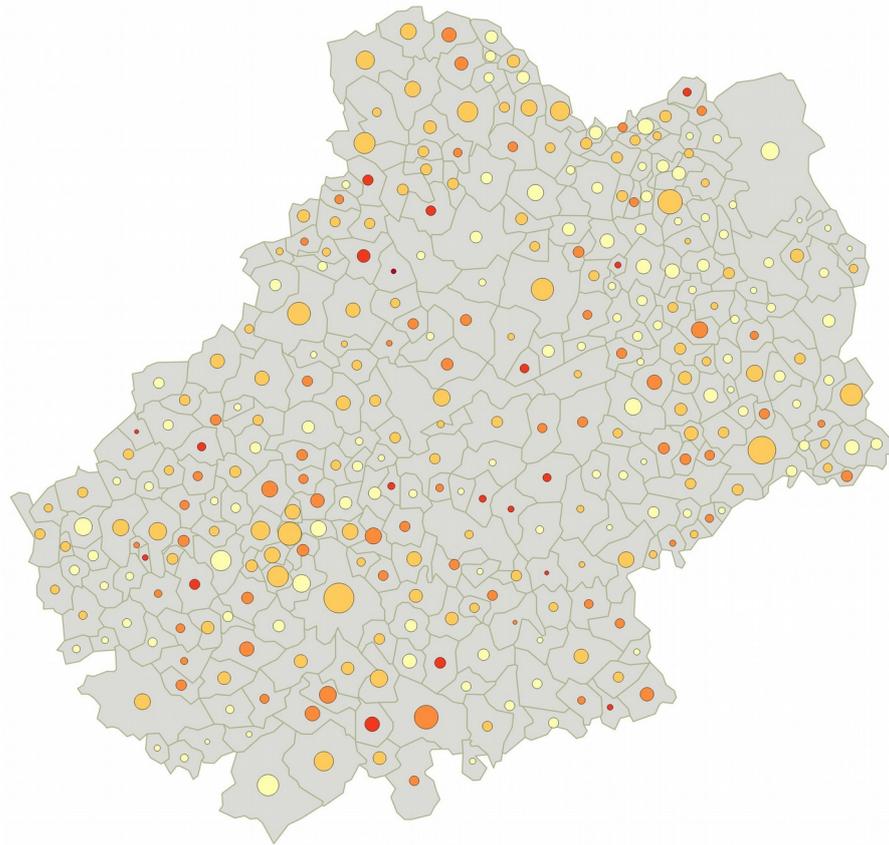
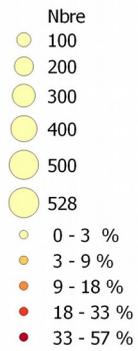
Si comme précédemment, on s'attarde sur les catégories socio-professionnelles avec les plus faibles revenus (ouvriers, employés et agriculteurs exploitants), elles représentent plus de 37 % des grands navetteurs soit plus de 14 525 personnes. Si l'on ajoute à cet élément qu'environ 16 % des "grands navetteurs" ont un emploi non qualifié ou précaire⁵, la vulnérabilité liée aux déplacements ne fait plus aucun doute sur notre département.

Les actifs et leur déplacement domicile-travail en 2014 (INSEE)

⁴ Source INSEE, La fréquence des trajets effectués par les individus n'étant pas renseignée dans le recensement, les chiffres correspondent uniquement aux individus et à leur trajet élémentaire et non aux nombres de déplacements.

⁵ CDD, contrat court, apprenti, CES, contrat de qualification, aide familiaux, placé par agence d'intérim, stage rémunéré

Plus de 50 km par jour



Les grands navetteurs en 2014 par catégories socioprofessionnelles

EN BREF



46 % des résidences principales construites avant 1970



Plus difficile à isoler



37% des grands navetteurs avec de bas revenus



Plus grande sensibilité aux fluctuations de prix

+ Bois énergie très présent



Chauffage principal ? Appoint ?



Précarité énergétique présente mais difficilement quantifiable

L'ACCÈS À L'ÉNERGIE : DÉFI POUR LES PRÉCAIRES, ENJEU POUR LES VULNÉRABLES

Phénomène diffus et mouvant, la précarité énergétique concerne des ménages aux profils très différents. Pour faciliter la compréhension, une étude (D. Caraire et P. Hamelin (2010); "sensibilisation des acteurs institutionnels à une approche élargie de la précarité énergétique") réalisée en Aquitaine et en Midi-Pyrénées a distingué 6 "familles" de ménages précaires énergétiquement, après entretien avec une centaine de ménages aux statuts et conditions de logement variés.

Cinq des six familles de ménages précaires sont présentées dans le tableau ci-dessous et sont reliées aux compositions familiales les plus répandues dans le portrait.

		Ménages les plus concernés	
« Accédant précaire »	Ménage accédant à la propriété avec un budget logement ou transport déséquilibré	Familles mono-parentale 	Couples avec enfants 
« Précaire global »	Ménage en grande précarité (difficultés financières, emploi, santé...)	Familles mono-parentale 	Personnes seules 
« Précaire à dominante énergie »	Ménage vivant dans un logement très peu performant	Couples sans enfant 	Personnes seules 
« Précaire frugal »	Ménage ayant de faibles revenus, un logement peu performant et limitant au maximum ses consommations	Personnes seules 	
« usages inadaptés »	Ménage dont l'usage des énergies contribue grandement à sa situation de précarité énergétique	Familles mono-parentale 	Couples avec enfants 

Le sixième portrait est plus lié à l'âge des personnes du ménage et touche plusieurs types de composition familiale :

« les esquivants »	Ménages de personnes âgées dont le logement est très peu performant énergétiquement mais qui ne se trouvent pas en difficulté budgétaire ou physique majeure en raison de comportements frugaux sur les énergies ou sur d'autres postes de dépenses. Ménages subissant soit des dépenses importantes d'énergie, soit un inconfort important, mais assumant budgétairement et ne demandant pas d'aide	Personnes âgées 	
--------------------	--	--	--

Les ménages du Lot au 01/01/2014, données INSEE

		Ménages		Population des ménages	
		Effectif	Taux	Effectif	Taux
Familles	Mono parentale	6 116	8 %	15 439	9 %
	Couples avec enfants	17 378	21 %	64 843	38 %
	Couples sans enfants	26 862	33 %	55 144	33 %
Personnes seules		29 257	36 %	29 257	17 %
Autres ménages		1 897	2 %	4 362	3 %
Total		81 510	100 %	169 045	100 %

Définitions INSEE :

Ménages : Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage.

Famille : Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constitué : soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ; soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale). Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Les causes de la précarité énergétique étant variées, les réponses le sont tout autant : accompagnements ponctuels (conseils, orientations, aides financières pour des difficultés de paiement de facture...) ou plus complets (accompagnement social ou juridique, diagnostics techniques, assistance au montage financier, soutien financier...).

Des aides de droit commun comme le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) ou les dispositifs de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) peuvent également être une réponse. Pour toute question technique ou relative à des financements de travaux, les ménages peuvent bénéficier de conseils et d'informations dans les « points

renovation info services » (PRIS) du Lot (ALEC Quercy Energies et ADIL).

Les ménages les plus vulnérables peuvent se trouver en difficulté de paiement des factures d'énergie. Pour y faire face, des aides financières curatives existent (chèque énergie, Fonds Logement pour l'Accès, le Maintien et la Maîtrise de l'Energie (FLAMME) du Département).

Sur le territoire du Lot plusieurs initiatives émanant de collectivités, de l'état et d'associations permettent d'agir pour améliorer les conditions de vie, des lotois les plus défavorisés, au sein de leur logement.

L'inconfort thermique : Une situation indépendante de la sensibilité du répondant

La notion de confort dépend de nombreux paramètres liés au bâtiment : température et caractéristiques thermiques des parois, type d'émetteur pour le chauffage, infiltrations d'air parasites, humidité... mais également de la sensibilité de l'occupant variant en fonction de son activité, de sa santé ou encore de son âge. À quelques exceptions près, la totalité des ménages rencontrés sont en situation de privation ou restriction et éprouvent un inconfort thermique dans leur logement.

Pour pallier à l'inconfort, certains ménages cherchent à calfeutrer leur logement, d'autres utilisent des chauffages d'appoint. Dans certains cas ces solutions peuvent entraîner des désordres sur le bâti et des risques sanitaires pour les occupants. Ainsi des problèmes d'humidité ou de moisissures peuvent venir s'ajouter au malaise avec parfois des soucis structurels ou techniques induits qui viennent alors impacter leur santé physique et mentale des habitants.

Focus sur les opérations effectuées dans le Lot

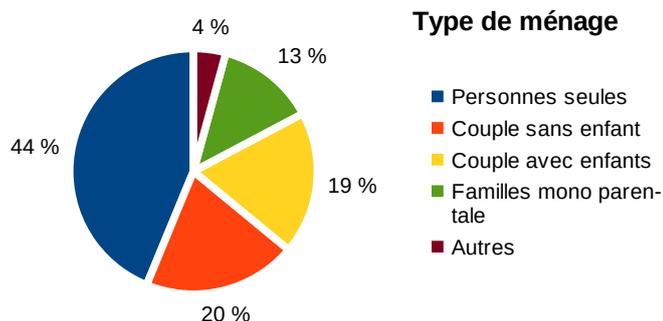
Bénéficiaires et aides locales (données SLIME⁶ 2016/2017)

La précarité énergétique fait référence à «une situation dans laquelle une personne ou un ménage rencontre des difficultés particulières dans son logement pour satisfaire ses besoins élémentaires en énergie». Or un nombre important de ménages en situation de précarité énergétique «échappent» aux

dispositifs censés leur venir en aide. Pour de la stigmatisation, manque de connaissance des dispositifs d'aide, complexité des dispositifs sont autant de raisons qui ont poussé à la mise en œuvre de programmes SLIME avec pour objectif de contacter les 16 000 ménages précaires énergétiques du territoire départemental. L'objectif premier du programme est de rencontrer les ménages dans leur espace de vie afin d'analyser la source de leurs difficultés. Ainsi, une analyse des factures, une visite du logement et un bilan des équipements est proposé

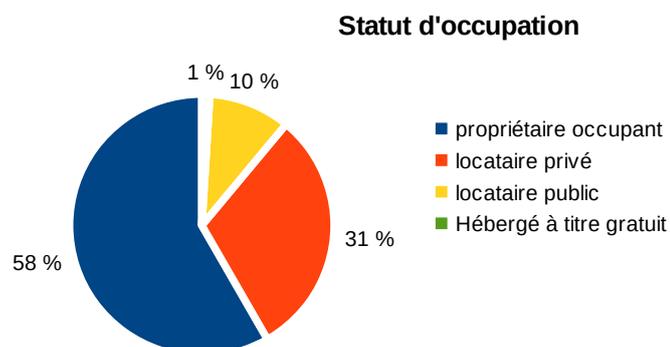
6 Service Local d'Information et de Maîtrise de l'Énergie : SLIME

sur la base du volontariat du ménage. Un compte-rendu leur est ensuite envoyé ou analysé lors d'une seconde visite. Un kit constitué de quelques équipements économes (économiseurs d'eau, ampoules LED...) est distribué et installé lors de chaque visite.



Depuis 2016, deux programmes SLIME sont portés sur le département du Lot : un programme historique porté par le Conseil Départemental et un nouveau porté par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Quercy. La coexistence des deux SLIME met en exergue une difficulté à toucher un public large malgré les campagnes d'information à destination des collectivités et professionnels de l'action sociale et du logement.

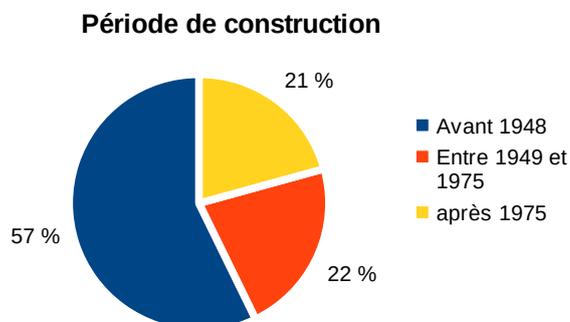
Au cours des années 2016 et 2017, plus de 500 ménages ont été rencontrés. Leur profil est proche du public connu par l'action sociale : des personnes seules et couples avec enfants majoritairement. Ils sont en effet principalement orientés par le service social du Conseil Départemental du Lot, les CCAS et associations locales.



En croisant les données on remarque que 60 % des ménages rencontrés sont propriétaires, 30 % locataires du parc privé, 10 % seulement sont locataires du parc public. Cette difficulté d'aller à la rencontre des locataires du parc public, logés majoritairement en ville, peut s'expliquer par la présence déjà importante d'associations, en zone urbaine, œuvrant à destination de ce public. En zone urbaine, les logements sont également globalement moins énergivores (appartement plus

compact qu'une maison individuelle), les énergies de réseau sont moins coûteuses (gaz naturel moins coûteux que le gaz citerne ou le fioul), et plus difficiles à rénover (moins de propriétaires occupants, copropriétés, secteurs protégés, etc).

Près de 80 % des ménages rencontrés occupent un logement d'avant 1974, période de construction où il n'y avait aucune contrainte sur la performance énergétique. De ce fait, l'orientation faite à la suite des visites SLIME en 2016 et 2017 est à 40 % vers le programme Habiter Mieux de l'ANAH.



Confirmant ainsi que les difficultés rencontrées dans le Lot sont bien celles d'un territoire à dominante rurale : occupants modestes, défauts d'isolation, source d'énergie coûteuse, surface importante et ancienneté des maisons individuelles expliquent la situation de précarité énergétique d'une part importante des ménages du Lot. L'une des réponses à ces situations est le programme Habiter Mieux. Dont les propriétaires occupants se saisissent largement.

Type de logement	Collectif	Individuel	Totaux
Nombre	45	241	286
Gaz naturel	31%	6%	8%
Gaz – autres	9%	7%	20%
Bois individuel	0%	24%	40%
Électricité	56%	37%	21%
Fioul	2%	24%	21%
Réseau de chaleur	2%	2%	2%
Autres	0%	2%	1%

Focus « Habiter mieux » 2017

Pour lutter contre la précarité énergétique, l'Anah a mis en place des aides aux travaux pour les propriétaires modestes de logements énergivores. Ces aides s'inscrivent dans le cadre d'un accompagnement plus large : repérage des ménages, visites à domicile, réalisation de diagnostic énergétique, orientation et accompagnement vers la solution la plus adaptée au ménage (technique, juridique, montage financier...).

Cet accompagnement à travers le programme « Habiter Mieux » de l'Anah créé en 2011 et porté par le conseil départemental du Lot, délégataire des aides à la pierre, a permis d'aller à la rencontre de plus de 1 500 ménages en situation de précarité énergétique. Ces dispositifs d'accompagnement spécifique ont tout leur sens dans un département rural, à la population vieillissante et au patrimoine bâti omniprésent.

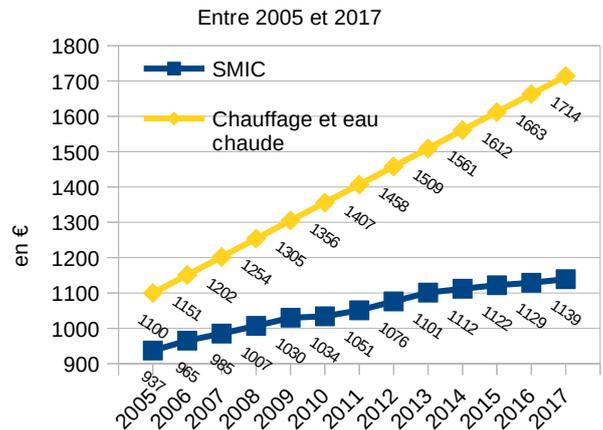
En 2017, ce ne sont pas moins de 340 ménages qui ont bénéficié des aides « Habiter Mieux ».

Parmi ces dossiers, Quercy Energies a conduit 250 évaluations énergétiques. Les éléments statistiques ci-dessous sont issus de cet échantillon. Seuls 38 % des ménages avaient un projet défini et éligible au programme « Habiter Mieux », soit un projet de travaux global permettant de réduire leurs charges à minima de 25 %.

Le gain énergétique théorique réalisé en moyenne par les ménages du Lot en 2017 est de 43 %. La classe de consommation d'énergie, évolue en moyenne de deux catégories (passage de la classe F à la classe D par exemple). Toutefois, 17 % des logements restent en classe inférieure à E et 37 % en classe D.

Les charges énergétiques théoriques restent donc en moyenne de 1 975 €/an (pour comparaison, le Smic mensuel net est de 1 201 € au 1er janvier 2019), malgré une part importante de ménage se chauffant au bois énergie (énergie dont le coût est le plus faible). Ceci est notamment dû au coût important des travaux d'isolation des murs et donc au peu de ménages qui peuvent y accéder.

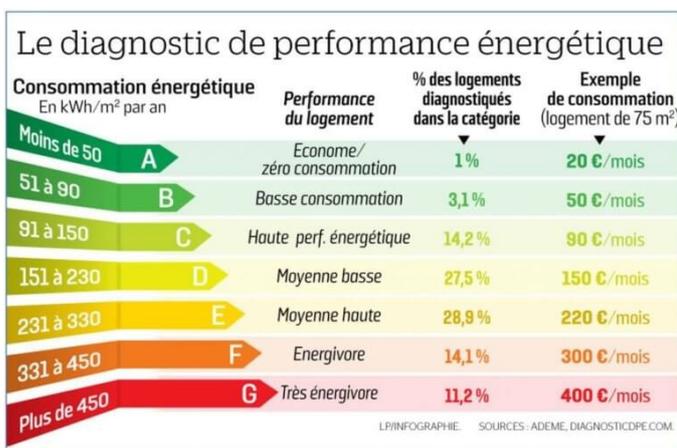
Évolutions comparées du SMIC et du chauffage



La valeur du SMIC utilisée est la valeur net mensuelle.

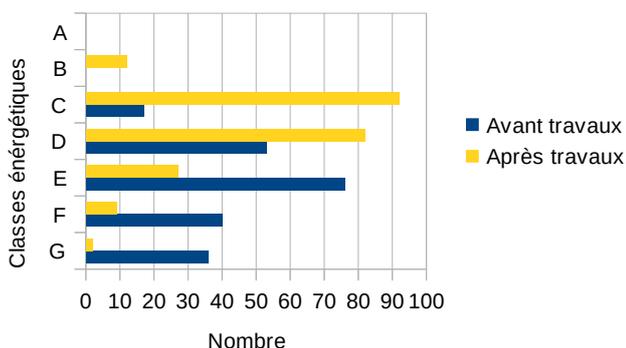
L'évolution du prix moyen annuel du chauffage (tous types confondus) et de l'eau chaude à la charge des ménages est connue pour les années 2005 et 2017 puis déduit par application d'une fonction affine.

Si les murs ne sont pas isolés, la plus grande surface d'échange avec l'extérieur et la cause principale du phénomène de paroi froide, le confort thermique ne pourra être satisfaisant et les charges énergétiques ne pourront être contenues.



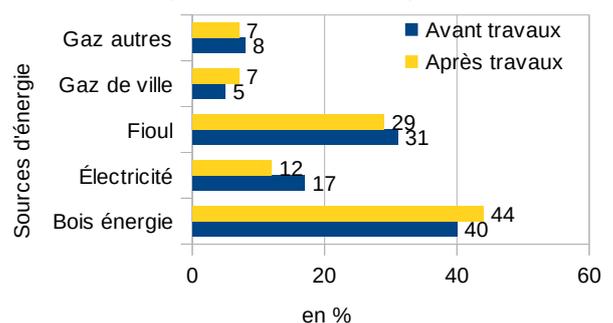
Classe énergétique avant et après travaux

(250 évaluations en 2017)



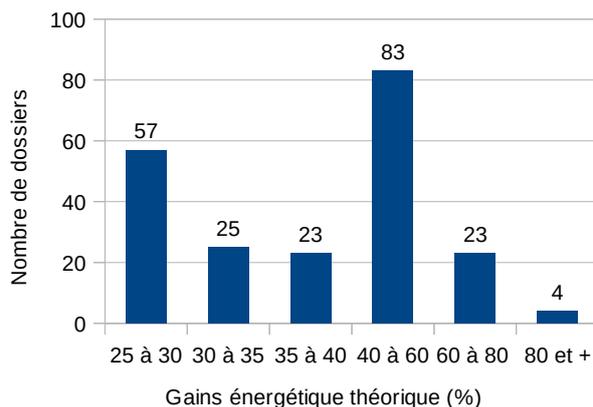
Chauffage avant et après travaux

(250 évaluations en 2017)



Gains énergétiques avant et après travaux

(250 évaluations en 2017)



EN BREF



Personnes seules et familles monoparentales les plus touchées



Bâti ancien qui nécessite des travaux lourds

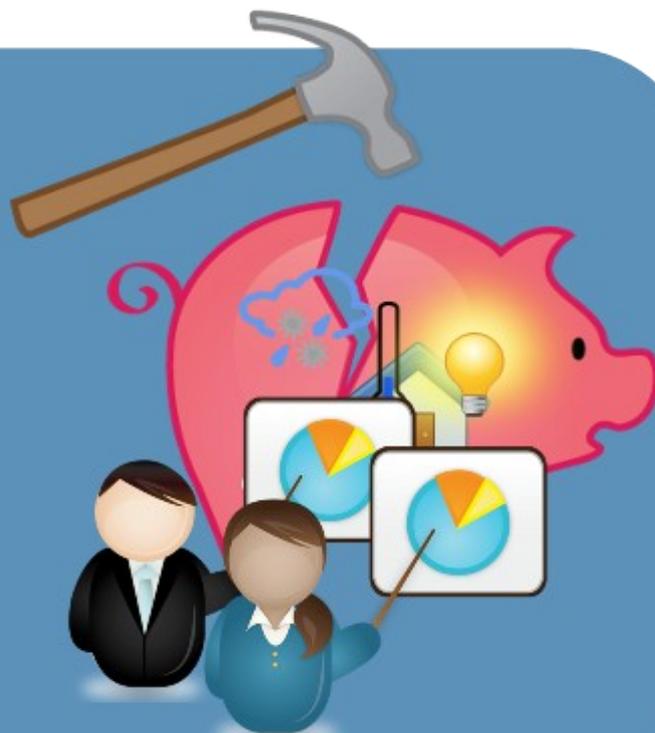


Reste à charge des ménages qui reste important



Une précarité aux multiples visages dont il est difficile de sortir

CONCLUSION



Mauvaise performance énergétique du bâti, importance des déplacements en voiture et faibles revenus tels sont les principaux facteurs d'une situation de vulnérabilité énergétique dans un département rural comme le Lot. De plus, les revenus qui n'augmentent pas aussi vite que les coûts de l'énergie amènent aux portes de la précarité certains ménages. Viennent s'ajouter ceux qui n'ont pas pu assumer des travaux suffisants pour maîtriser durablement leurs charges.

Il existe divers dispositifs curatifs pour venir en aide aux ménages qui font face à des charges trop importantes. L'accès et l'accompagnement à la mobilisation de ces aides peuvent encore être améliorés, mais c'est bien sur le préventif qu'il est nécessaire d'investir. L'expérience du terrain montre que la solution à la précarité énergétique ne réside pas uniquement dans le financement des travaux sur le logement. L'action publique peut prendre d'autres formes sans pour autant mobiliser des sommes conséquentes :

- Améliorer la gouvernance pour rendre cohérent et visible les dispositifs en mutualisant le repérage des ménages. En effet, la précarité est cumulative, un renoncement au soin peut cacher aussi de la précarité énergétique. Les différents intervenants gagneraient dans la connaissance mutuelle pour une synergie d'action à destination des publics vulnérables. L'observation de ce phénomène est un pilier propre à fédérer et animer un réseau local de lutte contre la précarité.
- Proposer des parcours d'accompagnement adaptés aux ménages et à leur situation. Les ménages aux plus bas revenus ont plusieurs étapes préalables à franchir avant d'envisager des travaux. Être en situation de confiance et être capable de se projeter dans des travaux nécessite un accompagnement au long cours et de proximité.
- Du diagnostic social et technique à la mobilisation des professionnels du bâtiment en passant par l'ingénierie financière, la lutte contre la précarité énergétique nécessite une animation de terrain. Les politiques mises en œuvre par les collectivités à travers des outils comme les PLUI, PLH, PIG, PCAET,... peuvent intégrer des critères d'évaluation en matière de consommation énergétique comme d'égalité sociale.
- Perspectives et nouveaux outils de lutte contre la précarité énergétique à évaluer après mise en œuvre effective : SARE – service d'accompagnement à la rénovation énergétique et étude à proposer sur déploiement du chèque énergie depuis 2018 (pas accès aux stats Etat à ce jour – ASP)

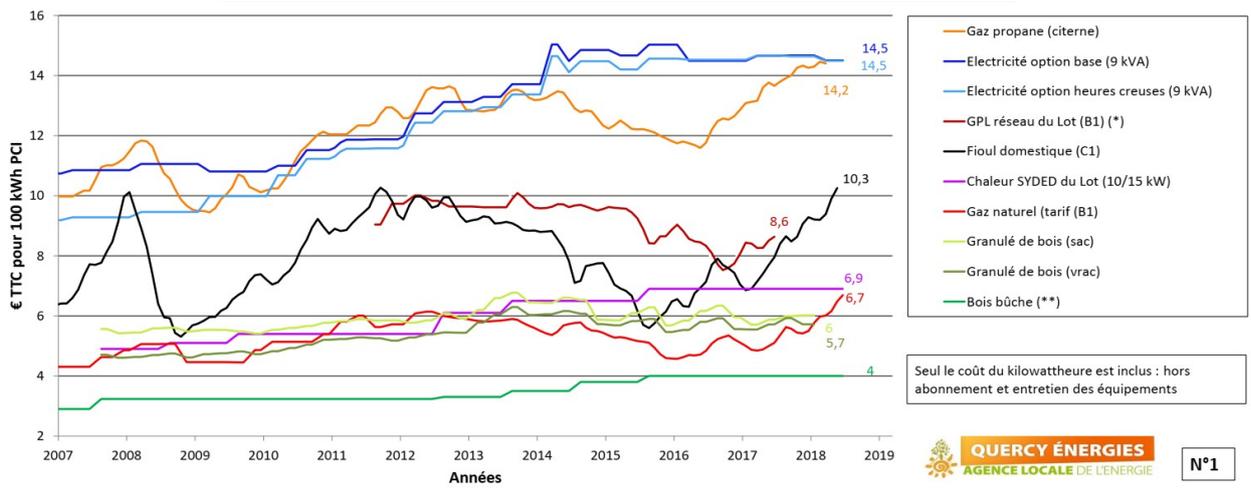
Cette production a pour objectif de capitaliser la connaissance du territoire et des enjeux pour une meilleure prise de conscience du phénomène de précarité à l'échelle du département du Lot. En suivant l'adage « Connaître pour agir », l'observation doit permettre d'activer les leviers les plus performants pour enrayer l'accroissement des inégalités sociales.

ANNEXES



GRAPHIQUE DE L'EVOLUTION DU COUT DES ENERGIES (2007-2018)

Sources : Ministère de l'Ecologie du Développement durable et de l'Energie Observatoire et statistiques (base Pegase) - ENGIE (*) - Quercy Energies (**)



QUERCY ÉNERGIES
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE

N°1



Réseau de Veille, d'Echange et d'Information sur le **Logement** du LOT

Le Réveil du Lot est l'observatoire partenarial de l'habitat piloté par L'État, le Département et le Grand Cahors. Il est issu de la mise en œuvre du plan départemental de l'habitat (PDH : 2016-2022).

Le PDH est un instrument de mise en cohérence des politiques locales de l'habitat à l'échelle départementale, issu de la loi portant engagement national pour le logement de 2006.

Sont également partenaires du Réveil : les EPCI avec un programme local de l'habitat (PLH), les bailleurs sociaux (Lot Habitat et Polygone), l'ADIL, Quercy énergies, Action Logement.

Contributeurs :



PRÉFET DU LOT



LE DÉPARTEMENT



QUERCY ENERGIES